



Obligation de resultat d'un professionnel de l'automobile

Par franceschino, le 09/03/2010 à 19:00

Bonjour,

j'ai actuellement un litige avec un garage automobile, en effet en décembre 2009 (le 28) j'ai déposé mon Scennic chez le garagiste qui avait effectué la distribution sur ce même véhicule 50 000 km plus tôt car nous avons une bruit cyclique coté distribution.

le garage nous annonce que le bruit proviens de la courroie accessoire qu'il faut changer également galet et tendeur nous donnons notre accord pour les travaux.

le 30 mon mari récupère le véhicule et le stationne sur le parking de la société pour laquelle il travaille pour aller la récupérer le lendemain.

le lendemain matin en voulant prendre la voiture dès le démarrage nous constatons que le bruit est toujours présent je me rends donc au garage qui pour eux il n'y a pas de bruit.

le 7 janvier la voiture faisant un bruit de plus en plus fort je retourne de nouveau au garage et la ils sont forcé de reconnaître qu'il y a bien un bruit ! donc retour case atelier

après 11 jours d'immobilisation changement de la pompe a eau ; pompe a eau qui avait été changé lors du changement de la distribution alors que cela n'était pas nécessaire comme nous l'avons fait remarqué il ne facture pas le changement de la pompe a eau.

a ce jour le bruit est revenu dès que le temps est humide notre problème est le suivant : la 1ere facture nous avons refusé de régler car le problème ne provenais pas des pièces changer (montant 335,88 €) est toujours en suspens mais nous avons reçu une mise en demeure alors que nous n'avons jamais reçu de relance doit 'on payer et porter plainte pour manquement de résultat ? et quel recours puis je espérer

je me pose des questions en ce qui concerne leur compétence car le 29 janvier nous avons

une rupture de transmission et une facture de 2300 € chez Renault.et encore 3 semaine d'immobilisation